SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION DES EAUX DE LA LYS

DELIBERATION

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux de la Lys

Réuni à Aire sur la Lys, le 05 Janvier 2010

Etaient présents:

MM. Andriès, Boussemart, Cacheux, Dissaux, Grimonprez, Houssin, Lefebvre, Lefait, Méquignon, Parent, Plancke, Waymel.

Etaient excusés:

Mme Darnel, MM. Beauchamp, Bézirard, Bocquet, Deroo, Douez, Leroy, Schepman, Vandevoorde.

Vu le rapport : 34-09

DECICE :

- de donner acte au président de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2010.

DRCT
2 18 JAN. 2010 2
PRÉFECTURE DU NORD

VOTANTS : 12 POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès de Monsieur le Préfet, le 15 JAN. 2010

Le Président,
Jean Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX

SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION DES EAUX DE LA LYS **RAPPORT n°34-09**

L'article L. 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « *dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'approbation de celui-ci, et dans les conditions fixées par le règlement intérieur* ».

Les dispositions de cet article s'appliquent aux établissements publics comprenant au moins une collectivité de plus de 3500 habitants.

Le présent rapport présente les bases de ce débat et débouchera sur la préparation du rapport budgétaire qui sera présenté au Comité Syndical lors de sa réunion qui aura lieu en début d'année prochaine en vue de l'approbation du budget primitif de l'exercice 2010 ; il comprend :

- un rappel des conditions actuelles de financement du Syndicat,
- un résumé des dépenses engagées et des dépenses programmables en 2010 et pour les exercices suivants,
- un point sur les recettes du Syndicat,
- la situation des emprunts,
- une conclusion comprenant une proposition d'orientation budgétaire pour l'exercice 2010.

1. La situation actuelle

Le coût d'exploitation fixé dans le contrat entré en vigueur le 1 janvier 2004 à 0,1734 € le m3 est passé à 0,1777 € par avenant n°2 au contrat qui a entériné l'intégration de nouveaux équipements (aire de stockage, automatisation des vannes de sectionnement de la canalisation). Cette augmentation est effective depuis le 1 janvier 2009.

Par application des révisions de prix, on obtient l'évolution suivante :

- 1 janvier 2005 : 0,1750 €
- 1 juillet 2005 : 0,1793 €
- 1 janvier 2006 : 0,1812 €
- 1 juillet 2006 : 0,1831 €
- 1 janvier 2007 : 0,1855 €
- 1 juillet 2007 : 0,1874 €
- 1 janvier 2008 : 0,1904 €
- 1 juillet 2008 : 0,1925 €
- 1 janvier 2009 : 0,2017 €
- 1 juillet 2009 : 0,2015 €

En 2009, la part syndicale est restée fixée à 0,0566 €/m3.

La taxe de prélèvement perçue par l'Agence de l'Eau a diminué pour passer de 0,0093 €/m3 à 0.0071 €/m3.

Le prix de l'eau se décompose donc comme suit :

- exploitation : 0,2015 €
- redevance de prélèvement : 0,0071 €
- part syndicale : 0,0566 €

Total : 0,2584 € le m3 (soit une augmentation de 2,63 %)

DRCT
2 18 JAN. 2010 2
PRÉFECTURE DU NORD

L'entrée en vigueur de l'avenant n°3 au contrat, qui correspond au changement de l'assiette de production (qui passe de 14.250.000 m3/an à 18.831.600) lié au début d'approvisionnement de la CALL, entraîne une modification de la décomposition du prix du m3 dont le montant demeure toutefois identique :

- exploitation : 0,1892
- redevance de prélèvement : 0,0071
- part syndicale : 0,0689

Total : 0,2652 €/m3
Ce montant sera révisé au 1 janvier 2010.

* * *

Au 31 octobre 2009, le volume total produit par les installations du SMAEL s'élève à 13.139.094 m3. Compte tenu du régime de production prévu pour les deux derniers mois de l'année, on obtient un volume de 15.750.000 m3 environ produits en 2009, ce qui donne les recettes suivantes pour le SMAEL :

- redevance : 891.450 €
- ristourne : 151.200 €

Total : 1.042.650 €

L'assiette de production retenue pour établir les projections budgétaires de l'exercice 2009 était de 15.500.000 m3 et la recette équivalente de 1.003.362,50 €. Le SMAEL devrait donc enregistrer une recette supérieure aux prévisions de 39.287,50 €.

2. Les dépenses

Les principales opérations de travaux entreprises par le SMAEL ont débuté effectivement en 2009 :

▶ La construction d'un double-actiflo a été lancée en octobre 2008, les travaux ont débuté à l'issue des études d'exécution qui ont duré six mois. Le nouvel épaississeur a été construit et le génie civil du bâtiment accueillant le décanteur lamellaire est en cours de réalisation. L'automatisation des vannes a été réalisée durant l'arrêt technique du mois d'octobre.

Les dépenses s'élèvent à 2.404.567.06 € sur un total de 9.018.115,08 € TTC.

Les travaux se poursuivront en 2010, la mise en service est programmée en Mars 2011.

▶ Les travaux de raccordement de la CALL ont débuté en avril 2009 par les études d'exécution qui ont duré 2 mois.
Les canalisations sont posées (11.500 ml) à l'exception du tronçon qui fera l'objet d'un forage dirigé sous le canal d'Aire et la voie ferrée Lille-Béthune, reporté en février, les délais d'instruction de la SNCF devant être respectés.
La construction de la station de Beuvry a démarré en novembre, le permis de construire ayant été obtenu le 26 octobre, elle devrait être achevée en mai 2010 pour une mise en service de l'approvisionnement le 1 juillet 2010.

Les dépenses s'élèvent à 9.990.694,19 € sur un total de 17.138.507,08 € TTC.

▶ Fonctionnement : les dépenses sont stables, elles apparaissent désormais grevées de TVA qui ne fait pas l'objet de récupération.

Le recrutement d'un agent supplémentaire n'impacterait pas significativement cette section. Cette éventualité pourrait être débattue en début d'année, l'évolution du contexte réglementaire (périmètres de protection, prise en compte de la Loi sur l'Eau de 2006 etc...) et technique (conséquences éventuelles du schéma départemental de la ressource en eau) justifiant cette réflexion.

3. Les recettes

L'assiette de production d'eau peut être évaluée de la manière suivante:

- 2010 : 17.000.000 m3 (début des approvisionnements à la CALL),
- 2011 : 19.000.000 m3 (régime normal découlant de l'accord de répartition de 2007)

La participation des membres a été maintenue à 15.000 € par an.

4. Les emprunts

La problématique d'emprunt s'est avérée complexe à mettre en œuvre, le contexte de crise réduisant les marges de manœuvre des établissements bancaires et obligeant le SMAEL à modifier sa stratégie globale.

- la construction d'un double actiflo

Le budget est établi sur une hypothèse d'affectation d'une somme de 1.000.000 € d'autofinancement.

L'avance remboursable en 20 ans de l'Agence de l'Eau porte sur 50 % de la dépense hors taxes, soit 3.851.481,60 € et correspond à une annuité de remboursement de 199 775,00 €.

L'emprunt porte donc sur une somme de 3.118.728 €. Il a été contracté après mise en concurrence auprès du Crédit Agricole.
Il s'agit d'un emprunt à taux fixe (4,48 %). L'amortissement est constant ce qui provoque une dégressivité des annuités de remboursement qui passent de 295.644,37 à 162.922,24 €.

- les travaux de raccordement de la CALL

Le remboursement des emprunts est couvert par une taxe spécifique qu'acquitte la CALL sur les 4.000.000 m3 qui doivent lui être fournis chaque année.

Le budget global de l'opération est fixé à une enveloppe maximum de 14.785.035 €, la participation de l'Agence de l'Eau correspond à 25 % de ce budget (3.696.258,75 €), le besoin de financement s'élève donc à 11.100.000 €.

Après mise en concurrence, c'est la Société Générale qui a été retenue. L'emprunt comprend une période de mobilisation de 1 an et une période d'amortissement de 29 ans. Un tirage de 5.500.000 € a été effectué en décembre 2009.

La période de mobilisation est envisagée à taux variable (n'excédant pas 2 %), la cotation à taux fixe étant effectuée dès que les conditions optimales se présenteront (au deuxième trimestre 2010, probablement).

Les projections en terme d'annuités débouchent sur une taxe acquittée par la CALL de 0,1652 €/m3. Ce chiffre est indicatif. Il était de 0,1223 €/m3 dans les premières estimations, puis est passé à 0,1901 €/m3 en phase d'avant-projet. M. le Président de la

CALL a été systématiquement informé de cette évolution qu'il a validée par écrit à chaque étape.

CONCLUSION

L'exercice 2010 sera différent du précédent puisqu'il correspond à l'entrée en vigueur de l'approvisionnement de la CALL.

La décomposition du prix du m3 évolue, ainsi que l'assiette de production du contrat. Les recettes du SMAEL augmentent en moyenne de 30 %.

▶ Le programme d'amélioration des installations du SMAEL sera poursuivi (réfection du bâtiment principal de l'usine, réfection des couloirs des filtres à sable, rénovation de la station d'alerte à la pollution de Mametz, by-pass de la Tour de répartition des eaux de la station de Prémesques).

▶Le raccordement de la CALL n'implique aucune conséquence négative sur le prix de l'eau :

- l'investissement est financé par un emprunt dont la charge de remboursement est intégralement compensée par une taxe versée par la CALL,
- les coûts d'exploitation sont financés par la part syndicale dont le produit augmente néanmoins en même temps que la production d'eau

Le tableau présenté en annexe fait apparaître une situation confortable, de nature à permettre d'envisager une baisse de la part syndicale sur le prix de l'eau.

C'est un débat qui pourra être mené en 2010. Toutefois, ce tableau ne prend pas en compte un certain nombre de dépenses conséquentes qui n'ont pas été chiffrées jusqu'à présent, il s'agit :

- des mesures liées à la mise en place des périmètres de protection. L'enquête publique sera lancée à l'issue de la consultation administrative prévue au premier semestre 2010.
- des travaux de sécurisation de l'alimentation électrique des installations du SMAEL,
- de la mise en sécurité des sites qui découlera de la mise en place par les services de l'Etat des Points d'Importance Vitale en matière d'approvisionnement en eau potable,
- de la réfection de la bâche d'eau traitée de l'usine d'Aire-sur-la-Lys qui nécessitera probablement la construction d'un deuxième réservoir.

L'estimation de ces dépenses permettra de nourrir la réflexion dans les mois qui viennent. Pour cet exercice 2010, il parait judicieux de maintenir la taxe prélevée par le SMAEL à son niveau actuel.

Le Président,

Jean-Claude DISSAUX

ANNEXE 1

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2010

Désignations du Programme Prévisionnel	2010	2011	2012	2013	2014
Installation d'une deuxième variateur de vitesse à la station d'exhaure	185 000,00				
Prémesques: Vidange du coude d'arrivée d'Aire vers le bassin de 4000 m3	140 000,00				
Remise en état des couloirs des filtres à sable de l'usine d'Aire	138 736,00				
By-pass de la tour de répartititon de Prémesques	175 000,00				
Réfection de la station d'alerte à la pollution de Mametz	200 000,00	143 857,00			
Réfection des bâtiments de l'usine Aire sur la Lys	163 852,00	313 000,00			
Robinets vannes by-pass	120 000,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
Conseil et BET extérieurs	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
Divers Mises aux normes	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
Contentieux Wambrechies	120 000,00				
Travaux divers	95 680,00	95 680,00	95 680,00	95 680,00	95 680,00
Remboursement Agence de l'Eau Aire de stockage	8 500,00	8 500,00	8 500,00	8 500,00	8 500,00
Rembourst Agence de l'Eau couverture décanteur	2 967,22	2 967,22	2 967,22	2 967,22	2 967,22
Travaux CALL	7 692 208,00				
Remboursement emprunt CALL	112 500,00	661 541,00	661 541,00	661 541,00	661 541,00
Débourbeur	5 613 548,00	1 000 000,00			
Remboursement avance AEAP	199 775,00	199 775,00	199 775,00	199 775,00	199 775,00
Rembourst Emprunt Débourbeur eaux brutes (20 ans)	295 655,37	288 669,42	281 683,47	274 697,52	267 711,57
Fonctionnement	478 400,00	478 400,00	478 400,00	478 400,00	478 400,00
Total DEPENSES	**15 801 821,59**	**3 228 532,64**	**1 908 546,69**	**1 901 560,74**	**1 894 574,79**

Recettes	2010	2011	2012	2013	2014
Excédent de recettes	278 708,49	781 731,24	2 067 444,38	2 319 919,01	2 492 208,59
TVA	3 245 432,34	1 695 328,46	141 204,00	54 033,00	54 033,00
Part syndicale	1 171 300,00	1 297 497,24	1 297 497,24	1 297 497,24	1 297 497,24
Ristournes	128 837,00	15 779,08	15 779,08	15 779,08	15 779,08
Participation membres	45 000,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
Avance remboursable Agence de l'Eau Aire de stockage	136 000,00				
Subvention Agence de l'Eau Prémesques 3ème tranche	69 475,00				
CGE participation station d'alerte	42 000,00				
Avance AEAP Débourbeur (50 %)	2 397 300,00	799 100,00			
Part CALL	112 500,00	661 541,00	661 541,00	661 541,00	661 541,00
Emprunt CALL	6 000 000,00				
Subvention AEAP CALL (25%)	2 957 000,00				
Total RECETTES	**16 583 552,83**	**5 295 977,02**	**4 228 465,70**	**4 393 769,33**	**4 566 058,91**
SOLDE CUMULE	**781 731,24**	**2 067 444,38**	**2 319 919,01**	**2 492 208,59**	**2 671 484,12**

Assiettes annuelles prévisionnelles de volumes vendus	2010	2011	2012	2013	2014
	17 000 000 m³	**19 000 000 m³**	**19 000 000 m³**	**19 000 000 m³**	**19 000 000 m³**
Part Syndicale SMAEL	0,0566 €	0,0689 €	0,0689 €	0,0689 €	0,0689 €
Ristournes tranches supérieures à 18831600m3/an	0,1007 €	0,09370 €	0,09370 €	0,09370 €	0,09370 €

Emprunts et avances à rembourser au-delà de 2014		
MONTANTS ANNUELS	**durée résiduelle**	**TOTAL CUMULE**
8 500,00	15	127 500,00
2 967,22	14	41 541,08
661 541,00	26	17 200 066,00
199 775,00	15	2 996 625,00
211 823,93	15	3 177 358,95
		20 418 966,03

Les volumes pris en compte correspondent à une production de 885000 m3 vers la CALL en 2010 puis de 4000000/an ensuite

Evolution de la part syndicale à partir de 2010 afin de compenser l'augmentation du coût d'exploitation des installations de la CALL (voir avenant n°3 - à partir de 2010: coût d'exploitation révisé = 0,1788 €/m3, part syndicale = 0,0689 €/m3).

Il est considéré que la première moitié de l'année est effectuée dans les conditions anciennes (avec assiette de production à 14250000 m3, et les nouvelles clauses de contrat entrent en vigueur le 1 juillet. On prend la moitié de la production prévisionnelle (soit 8000000 m3) pour calculer la ristourne de janvier à juillet: 8000000 - (14250000 ÷ 2) = 875000 m3 x (0,1832 ÷ 2) = 80150 €

19,000,000 m3 en 2010 car LMCU n'achète plus que 30,000 m3/jour en été

Emprunt débourbeur 3118728 € en 20 ans à 4,48% (amortissement constant donc annuités dégressives)